Règlement complet & Conditions :

Les présentes conditions générales prévalent en cas de conflit ou d'incohérence avec toute autre communication, y compris le matériel publicitaire ou promotionnel. Les instructions relatives aux demandes de remboursement sont réputées faire partie des conditions générales et, en participant, tous les demandeurs sont réputés les avoir acceptées et être liés par celles-ci. Veuillez en conserver une copie pour votre information.

Organisateur : ACCO UK Ltd, Millennium House, 65 Walton Street, Aylesbury, Buckinghamshire, HP21 7QG.
Veuillez ne pas envoyer de demandes de remboursement à cette adresse.

1. Admissibilité

1.1 Le programme de récompenses Cashback Rexel (le « Programme ») est ouvert aux résidents de France âgés de 18 ans ou plus. Le Programme exclut les employés (et leur famille proche) d'ACCO UK Limited (l'Organisateur), ses agents, ses filiales, ainsi que toute autre société ou personne professionnellement liée au Programme.

1.2 Les distributeurs et les détaillants sont exclus du programme et ne sont pas autorisés à présenter une demande au nom de leurs clients.

1.3 Les employés faisant une demande au nom de leur employeur doivent obtenir l'autorisation de ce dernier pour déposer une demande.

2. Inscriptions

2.1 Un accès à Internet est nécessaire pour s'inscrire et participer au programme.

2.2 Adhésion requise. Pour devenir membre, visitez http://www.rexelcashbackeurope.com/ et inscrivez-vous en indiquant votre nom complet, votre adresse électronique, l'adresse de votre domicile ou de votre entreprise, ainsi que votre fonction, votre secteur d'activité et la taille de votre entreprise (le cas échéant).

2.3 Un Membre ne peut avoir qu'un seul compte dans le cadre du Programme, qui n'est accessible que par son adresse e-mail et son mot de passe nominatifs. Les comptes créés à l'aide de dispositifs ou de processus automatisés ne sont pas autorisés et tous ces comptes seront supprimés du programme.

2.4 Les membres ne peuvent s'inscrire que dans leur pays de résidence et via le site officiel.

2.5 Dans le cas où le compte d'un Membre est dormant ou inactif pendant une période de 12 mois ou plus, l'Organisateur se réserve le droit de supprimer le compte du Membre du programme. L'organisateur s'efforcera de contacter le membre par le biais de son adresse électronique désignée pour l'informer que son compte risque d'être supprimé. Les membres qui répondent dans les 30 jours, en demandant que le compte reste actif, verront leur compte Rexel Cashback maintenu. En l'absence de réponse satisfaisante, le compte du membre peut être supprimé.

3. Produits participants

3.1 Pour faire une demande de remboursement, les membres doivent acheter l'un des produits participants ci-dessous. Les produits participants seront communiqués sur le matériel promotionnel et sur le site Web Rexel Cashback.

1. Destructeur automatique Rexel Optimum AutoFeed+ 750M (Code: 2020750MEU)
    - Montant du remboursement €250

2. Destructeur automatique Rexel Optimum AutoFeed+ 750X (Code: 2020750XEU)
    - Montant du remboursement €200

3. Destructeur automatique Rexel Optimum AutoFeed+ 600M (Code: 2020600MEU)
    - Montant du remboursement €200

4. Destructeur automatique Rexel Optimum AutoFeed+ 600X (Code: 2020600XEU)
    - Montant du remboursement €150

5. Destructeur automatique Rexel Optimum AutoFeed+ 300M (Code: 2020300MEU)
    - Montant du remboursement €70

6. Destructeur automatique Rexel Optimum AutoFeed+ 300X (Code: 2020300XEU)
    - Montant du remboursement €60

7. Destructeur automatique Rexel Optimum AutoFeed+ 225X (Code: 2020225XEU)
    - Montant du remboursement €50

8. Destructeur automatique Rexel Optimum AutoFeed+ 150M (Code: 2020150MEU)
    - Montant du remboursement €45

9. Destructeur automatique Rexel Optimum AutoFeed+ 150X (Code: 2020150XEU)
    - Montant du remboursement €40

10. Destructeur automatique Rexel Optimum AutoFeed+ 140X (Code: 2020140XEU)
    - Montant du remboursement €30

11. Destructeur automatique Rexel Optimum AutoFeed+ 100X (Code: 2020100XEU)
    - Montant du remboursement €30

12. Destructeur automatique Rexel Optimum AutoFeed+ 90X (Code: 2020090XEU)
    - Montant du remboursement €25

13. Destructeur automatique Rexel Optimum AutoFeed+ 50X (Code: 2020050XEU)
    - Montant du remboursement €20

14. Destructeur automatique Rexel Optimum AutoFeed+ 45X (Code: 2020045XEU)
    - Montant du remboursement €15

15. Destructeur de papier Rexel Momentum P420+ (Code: 2021420XEU)
    - Montant du remboursement €25

16. Destructeur de papier Rexel Momentum X410 (Code: 2104571EU)
    - Montant du remboursement €15

17. Destructeur de papier Rexel Momentum X415 (Code: 2104576EU)
    - Montant du remboursement €15

18. Destructeur de papier Rexel Momentum X406 (Code: 2104569EU)
    - Montant du remboursement €10

19. Destructeur de papier Rexel Momentum X308 (Code: 2104570EU)
    - Montant du remboursement €10

20. Destructeur de papier Rexel Secure X6 Whisper-Shred™ (Code: 2020122EU)
    - Montant du remboursement €5

21. Destructeur de papier Rexel Secure X8 Whisper-Shred™ (Code: 2020123EU)
    - Montant du remboursement €5

22. Destructeur automatique Rexel ShredMax AutoFeed+ 150M (Code: 2025150MEU)
    - Montant du remboursement €45

23. Destructeur automatique Rexel ShredMax AutoFeed+ 150X (Code: 2025150XEU)
    - Montant du remboursement €40

24. Destructeur automatique Rexel ShredMax AutoFeed+ 200M (Code: 2025200MEU)
    - Montant du remboursement €50

25. Destructeur automatique Rexel ShredMax AutoFeed+ 200X (Code: 2025200XEU)
    - Montant du remboursement €45

26. Destructeur automatique Rexel ShredMax AutoFeed+ 300M (Code: 2025300MEU)
    - Montant du remboursement €70

27. Destructeur automatique Rexel ShredMax AutoFeed+ 300X (Code: 2025300XEU)
    - Montant du remboursement €60

28. Destructeur automatique Rexel ShredMax AutoFeed+ 600M (Code: 2025600MEU)
    - Montant du remboursement €200

29. Destructeur automatique Rexel ShredMax AutoFeed+ 600X (Code: 2025600XEU)
    - Montant du remboursement €150

3.2 Les produits participants doivent être achetés dans le pays dans lequel le membre est enregistré.

3.3 Les produits participants doivent être achetés entre 00h00 le 1er octobre 2026 et 23h59 le 31 mars 2027 (la « Période promotionnelle »). Les demandes de remboursement peuvent être effectuées jusqu'à 23h59 le 30 avril 2027. La date d'achat du produit participant doit être confirmée par une preuve d'achat valide indiquant une date d'achat comprise dans la Période promotionnelle et antérieure à la date de la demande. Une seule demande est autorisée par facture pendant la Période promotionnelle.

3.4 Les membres doivent soumettre leur demande de remboursement au Programme dans les 30 jours suivant l'achat d'un produit participant.

3.5 Les produits participants doivent être des produits neufs et authentiques d'ACCO Brands et doivent avoir été fournis et achetés par des distributeurs ACCO enregistrés.

3.6 Cette offre ne peut être combinée à aucune autre offre monétaire.

3.7 Les produits participants sont sous réserve de disponibilité, dans la limite des stocks disponibles.

3.8 L'Organisateur ne sera pas responsable de l'incapacité des Distributeurs ou des Détaillants à honorer les commandes de Produits Participants pendant la Période Promotionnelle.

3.9 Dans le cas où un membre retourne l'article initialement acheté (c'est-à-dire le produit participant) pendant la période de promotion, il perd le droit à tout remboursement. Cela n'affecte pas vos droits statutaires.

4. Demandes de remboursement

4.1 Pour demander leur récompense Cashback, les membres doivent se connecter à l'adresse suivante http://www.rexelcashbackeurope.com/ et remplir le formulaire de demande en indiquant le code du produit participant, le numéro de série unique, la date d'achat, les coordonnées bancaires et la preuve d'achat dans les 30 jours suivant l'achat d'un produit participant.

4.2 Les "numéros de série uniques" se trouvent à l'arrière de la machine.
4.3 Les "codes produits" se trouvent sur l'emballage de tous les produits participants.

4.4 L'organisateur se réserve le droit de demander la copie originale d'une facture détaillée / des reçus avant qu'une demande de remboursement puisse être vérifiée. L'organisateur peut également demander des détails supplémentaires à tout moment, y compris, mais sans s'y limiter, un justificatif de domicile et une pièce d'identité (passeport, permis de conduire ou équivalent) qui doivent être soumis à l'organisateur dans les 14 jours.

4.5 La facture soumise doit être une copie claire, scannée ou photographiée de la facture originale détaillée. Les copies illisibles ne seront pas acceptées comme preuve d'achat et les demandes ne seront pas validées.

4.6 Il est obligatoire que les Membres fournissent les détails corrects lorsqu'ils soumettent une demande de remboursement afin que celle-ci soit validée. L'organisateur ne peut être tenu responsable du fait que les membres ne fournissent pas des informations exactes, ce qui affecte le versement de leur cashback.

4.7 Les demandes de remboursement ne peuvent être faites que pour les promotions de cashback disponibles dans le pays où le Membre est enregistré.

4.8 Les demandeurs qui effectuent une demande au nom de quelqu'un d'autre seront disqualifiés, à la discrétion de l'Organisateur.

4.9 l'Organisateur ne traitera pas les demandes reçues après la date de clôture.

4.10 Les demandes incomplètes, illisibles, invalides ou mal adressées ne seront pas acceptées.

4.11 Lors de la demande de remboursement, les Membres devront fournir des détails de compte bancaire valides dans le pays dans lequel le Membre est enregistré, lors de leur demande afin de recevoir leur récompense de remboursement. Les noms des comptes bancaires et les coordonnées du membre doivent correspondre.

4.12 L'organisateur ne sera pas responsable des demandes perdues, endommagées ou retardées. Aucune responsabilité ne sera prise pour les erreurs techniques, de télécommunication ou de site web. La preuve de la demande n'est pas une preuve de réception.

4.13 Une seule demande est autorisée par facture pendant la promotion. Lorsqu'une même facture comporte plusieurs produits participants, une seule demande peut être soumise pour cette facture, dans la limite de 3 produits participants maximum (même produit ou produits différents). Les demandes de remboursement en double, ou les factures/reçus déjà utilisés pour des produits participants, seront rejetés et les Membres pourront être disqualifiés du Programme.

4.14 Dès la validation de leur demande, les membres recevront immédiatement un courriel automatisé confirmant que leur demande a été acceptée. Les membres qui ont soumis des demandes non valides recevront un courriel expliquant pourquoi leur demande n'a pas été validée. Les membres sont autorisés à soumettre à nouveau une demande s'ils peuvent fournir les informations correctes requises pour la validation, à condition que cette nouvelle demande soit effectuée dans les 30 jours suivant la date d'achat. Les membres qui ne reçoivent pas d'e-mail dans les 10 jours ouvrables suivant la soumission de leur demande doivent envoyer un email à l'adresse suivante : support@rexelcashbackeurope.com.

4.15 Les demandes de remboursement (groupées ou non) émanant de syndicats, de groupes de consommateurs, de distributeurs ou de détaillants ne seront pas acceptées. S'il apparait qu'un participant publie le même contenu plusieurs fois ou utilise un ou plusieurs ordinateurs pour contourner cette condition ou toute autre condition, par exemple en utilisant un "script", une "force brute" ou tout autre moyen automatisé, les demandes de cette personne seront disqualifiées.

5. Programme de remboursement Cashback

5.1 Les montants des remboursements varient en fonction de la valeur du prix de vente conseillé (RRP) du produit participant et seront communiqués sur le support promotionnel et sur le site Web Rexel Cashback : http://www.rexelcashbackeurope.com/.

5.2 Le remboursement sera effectué dans les 28 jours suivant la vérification et l'acceptation de la demande.

5.3 Le remboursement sera effectué sur les coordonnées bancaires fournies par le membre lors de la demande de remboursement.

5.4 Pour les demandes de remboursement valides ;

a) Un virement BACS/IBAN du montant du remboursement sera effectué sur le compte du membre, en utilisant les coordonnées fournies lors de sa demande. Aucun autre mode de paiement ne sera proposé et aucun chèque ni paiement en espèces ne sera fourni. Toutefois, en cas de circonstances indépendantes de sa volonté, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer la récompense par une récompense similaire de valeur égale ou supérieure.

b) Les membres sont seuls responsables de la saisie des coordonnées bancaires correctes au moment où ils présentent une demande de remboursement.

c) Le cashback sera versé uniquement en euros (€). Pour les membres inscrits dans des pays dont la monnaie locale n'est pas l'euro, l'Organisateur appliquera une majoration fixe de +3 % sur le montant du cashback afin de garantir que le taux de change ne conduise pas le membre à recevoir un montant moins avantageux que celui annoncé.

d) Un paiement BACS / IBAN sera émis par demande valide.

e) L'Organisateur n'est pas responsable des obligations fiscales ou des frais bancaires qui pourraient résulter de la demande d'un membre dans le cadre du Programme.

5.5 Les membres acceptent d'autoriser l'Organisateur à transmettre les informations pertinentes au fournisseur du remboursement, uniquement aux fins de l'obtention du remboursement dans le cadre de ce Programme. L'Organisateur se réserve le droit de changer de fournisseur du remboursement à tout moment, avec un préavis aussi long que possible. Le fournisseur du remboursement pour cette campagne de récompenses Rexel Cashback est : Promotion Plus Uno Srl – vous pouvez accéder à sa politique de confidentialité ici : https://www.promotionplusuno.it/privacy-policy/.

6. Généralités

6.1 L'Organisateur se réserve le droit, à sa discrétion, de refuser une demande ou de retirer un membre du programme s'il estime que le membre pourrait faire un usage abusif du programme, qu'il enfreint les présentes conditions générales ou qu'il agit de toute autre manière contraire à l'esprit du programme. Cela inclut, mais n'est pas limité à :

a) Tenter de collecter ou d'échanger un remboursement en violation des présentes conditions générales

b) Tenter d’avoir, ou avoir, plusieurs comptes
c) Toute activité frauduleuse concernant la falsification des preuves d’achat (factures)
d) Toute activité frauduleuse concernant l’altération du numéro de série unique
e) Toute interférence avec le Programme ou le site Web

6.2 L’Organisateur et ses agences et sociétés associées ne seront pas responsables des pertes (y compris, sans s'y limiter, les pertes indirectes, spéciales ou consécutives ou les pertes de bénéfices), des dépenses ou des dommages subis (qu'ils résultent ou non de la négligence d'une personne) dans le cadre de cette promotion, à l'exception de toute responsabilité qui ne peut être exclue par la loi (y compris les dommages corporels, le décès et la fraude), auquel cas cette responsabilité est limitée au minimum autorisé par la loi.

6.3 La décision de l'organisateur est définitive pour toutes les questions relatives à la promotion et aucune correspondance ne sera engagée.

6.4 Lorsqu'un membre demande à quitter le programme, il n'y aura plus de communication entre l’Organisateur et le membre. Le compte du membre sera fermé dans les 30 jours suivant la réception de la demande et toute demande de remboursement en cours sera annulée.

6.5 L’Organisateur se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales et/ou le fonctionnement du Programme à tout moment, moyennant un préavis raisonnable, si cela s’avère nécessaire pour des raisons échappant au contrôle raisonnable de l’Organisateur. Toute modification sera effective dès la publication des conditions générales modifiées et/ou du Programme modifié sur ce site Web ou par e-mail. En cas de modification des présentes conditions générales et/ou du fonctionnement du Programme, la non-résiliation ou l’utilisation continue du Programme par un Membre après 30 jours sera considérée comme une acceptation des conditions générales et/ou du Programme modifiés.

6.6 Les coordonnées bancaires obtenues pendant le programme seront utilisées à des fins administratives uniquement et ne seront pas conservées par le promoteur ou le fournisseur du remboursement après la clôture du programme.

6.7 Les présentes conditions générales sont soumises aux lois et à la juridiction des territoires dans lesquels le programme est exécuté. Le fait que le promoteur n'impose pas la stricte exécution d'une disposition des présentes conditions ne constitue pas une renonciation au droit du promoteur d'appliquer ultérieurement cette disposition ou toute autre disposition des présentes conditions.

6.8 Protection des données : l’Organisateur utilisera les informations personnelles que vous fournissez uniquement dans le cadre de l’administration de cette promotion, sauf si vous avez donné votre consentement pour d’autres utilisations, telles que la réception de newsletters. Pour plus d’informations sur la manière dont nous gérons et protégeons vos données personnelles, ainsi que sur vos droits, veuillez consulter notre politique de confidentialité : https://www.accobrands.com/privacy-center/global-privacy-notices/. Si vous avez des questions concernant la confidentialité, vous pouvez nous contacter à l’adresse suivante : DataPrivacy@acco.com.

6.9 Toutes les données personnelles relatives aux Membres seront utilisées uniquement conformément à la législation en vigueur sur la protection des données et ne seront pas divulguées à

des tiers, autres que les agences de l'Organisateur aux fins du service, de la mise en œuvre de la promotion et du cashback. Les agences de l'Organisateur sont : eFarm Group Srl - https://www.efarmgroup.com/ - et Promotion Plus Uno Srl - https://www.promotionplusuno.it.

6.10 Toute tentative d'endommager délibérément le site Web ou les informations qu'il contient, ou de compromettre de quelque manière que ce soit le fonctionnement légitime de la promotion, peut constituer une violation des lois pénales et civiles et, en cas de tentative de ce type, qu'elle soit couronnée de succès ou non, le promoteur se réserve le droit de demander des dommages et intérêts dans toute la mesure autorisée par la loi.

6.11 Le promoteur décline toute responsabilité si, pour quelque raison que ce soit, cette promotion ne peut se dérouler comme prévu, y compris en cas d'infection par un virus informatique, de bogues, de falsification, d'intervention non autorisée, de fraude, de défaillances techniques, de problèmes ou de dysfonctionnement technique de tout réseau ou ligne téléphonique, de systèmes informatiques en ligne, de serveurs ou de fournisseurs, d'équipements informatiques, de logiciels, de la non-réception d'un courrier électronique ou d'une réclamation par l'organisateur en raison de problèmes techniques ou d'un encombrement du réseau Internet ou d'un site Web, ou de toute autre cause indépendante de la volonté de l'organisateur, qui corrompt ou affecte la sécurité administrative, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du programme. Le promoteur n'est pas responsable des dommages causes à l'ordinateur du participant ou de toute autre personne, liés ou résultant de la participation ou du téléchargement de tout matériel. Le promoteur peut, à sa seule discrétion, annuler, modifier ou suspendre la promotion, invalider toute demande affectée ou modifier le cashback offert.

En cas de survenance d'un acte, d'une omission, d'un événement ou d'une circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'organisateur et empêchant ce dernier de se conformer aux présentes conditions générales, l'organisateur ne sera pas responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations, mais s'efforcera toujours d'en minimiser les conséquences pour les participants afin d'éviter toute déception excessive.

6.12 L'Organisateur ne sera pas responsable si les Membres ne reçoivent pas leur cashback s'ils ont fourni des informations insuffisantes, incorrectes ou fausses lors de leur inscription sur le Site Internet.

6.13 L'organisateur ne sera pas responsable du retard ou de la non-distribution des e-mails aux membres. Il incombe au membre de vérifier que les courriels de l'organisateur ne seront pas automatiquement classés comme " indésirables " ou " spam " et envoyés dans le filtre de courrier indésirable du membre ou autrement filtrés ou supprimés.

6.14 Le promoteur ne peut être tenu responsable de tout problème technique ou autre qui rendrait la participation impossible ou retardée.

6.15 L'Organisateur ne garantit pas un accès continu, ininterrompu ou sécurisé au site Web. De nombreux facteurs indépendants de la volonté de l'Organisateur et/ou des partenaires promotionnels peuvent interférer avec le fonctionnement du site Web. Dans toute la mesure permise par la loi, l'Organisateur et/ou les partenaires promotionnels excluent toutes les garanties, conditions et autres termes implicites.